

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 4 Juillet 2014

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absent : Sol Sébastien avec procuration à Sibué Pascal.

Balmain Jean-Paul.

- Prononce, pour un motif d'intérêt général, la résiliation de la convention tripartite entre les communes de Saint Jean d'Arves et de Villarembert et la société SATVAC en date du 29 janvier 1987. Cette résiliation est prononcée sous la condition suspensive de l'aboutissement de la procédure de publicité et de mise en concurrence pour la passation d'une convention de délégation de service public sur le domaine de St Jean d'Arves. Fixe la prise d'effet de la résiliation au premier jour d'exécution du nouveau contrat et le délai pour lever la condition suspensive au plus tard au 05 mai 2015. Approuve le protocole d'accord entre les communes de Saint Jean d'Arves et de Villarembert et la société SATVAC définissant les modalités de résiliation de la convention d'exploitation du service et notamment les modalités d'indemnisation du délégataire. Mandate Monsieur le Maire pour notifier la présente décision au délégataire et l'Autorise à signer le protocole d'accord, ainsi que tous les actes subséquents qui seraient nécessaires à leur mise en œuvre (à l'unanimité).

- Approuve le principe de délégation du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Saint Jean d'Arves au moyen d'une convention de délégation de service public. Mandate Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités à cet effet (à l'unanimité).

- L'hypothèse de la création d'une autorité organisatrice unique, à savoir la constitution d'un syndicat intercommunal, permettant l'établissement d'une seule convention couvrant le domaine skiable interconnecté de St Jean d'Arves – Le Corbier a été évoquée et discutée entre les élus des deux communes. Approuve le principe de création d'un syndicat intercommunal avec la commune voisine de Villarembert ayant pour compétence l'organisation du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable. Mandate Monsieur le Maire pour étudier avec son homologue de la commune de Villarembert des projets de statuts d'un syndicat intercommunal (à l'unanimité).

- Désigne les membres de la commission de délégation de service public :

Les membres titulaires :

- Monsieur Sibué Pascal

- Monsieur Besse Yann-Cédric

- Monsieur David Éric

- Monsieur Sol Sébastien

Au titre de membres suppléants de la commission de délégation de service public :

- Monsieur Duraz Sébastien

- Monsieur Vial Stéphane

- Monsieur Charpin Frédéric (A l'unanimité).

- Approuve le devis de Antoine et Thierry Tétaz pour les travaux du clocher d'Entraigues pour un montant de 8 316.00 € TTC

- Décide de créer un budget pour le lotissement « les Buffettes » aux Chambons pour 8 lots.

- Délibération modificative n°1 de la Commune de St Jean d'Arves.

D 0000 (010) / 00 000 00 0

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'une Centrale Hydro Electrique sur le territoire de la Commune proposé par la Société Quadran. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet. Emet un avis favorable de principe sur le projet de construction d'une Centrale Hydro Electrique sur le territoire de la Commune, au profit exclusif de la Société Quadran. Autorise la Société Quadran à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction de la Centrale Hydro Electrique. Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole avec la Société Quadran et tout autre document s'y afférant.

- Questions diverses :

- Travaux à la Villette et aux Sallanches : en attente des subventions.
- Monsieur Durand fait un compte rendu du Conseil d'école du 4 Juillet 2014.
- Voir accès du Poingt à Pré Rieu.
- 2 réunions seront à programmer pour le Plan Communal de Sauvegarde.